

Fiscalité

L'objectif de ce cours consiste à offrir un aperçu général du système fiscal suisse. La matière étant non seulement vaste, ce cours ne prétend pas à l'exhaustivité, mais il a pour ambition de fournir aux étudiants une culture fiscale générale, par une présentation des grands principes applicables aux principaux impôts prélevés dans notre pays ainsi que par une sensibilisation aux problématiques fiscales qui se posent dans la vie économique, notamment en matière immobilière.

Ce cours s'attachera d'abord à définir la notion d'impôt et à déterminer qui, dans l'État fédéral qu'est la Suisse, a le pouvoir de prélever l'impôt. Il s'agira donc d'examiner la question de la souveraineté fiscale et la répartition des compétences d'imposer entre la Confédération, les cantons et les communes.

Les principaux impôts prélevés en Suisse sont ensuite abordés. Un chapitre sera consacré à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur la fortune des personnes physiques. Seront traitées les règles d'assujettissement à l'impôt, les différentes formes de revenus imposables, les revenus exonérés, les déductions possibles, ainsi que les règles relatives au calcul de l'impôt. L'impôt sur la fortune sera brièvement abordé, pour déterminer les éléments essentiels de cet impôt, les règles relatives à l'évaluation de la fortune, ainsi que le calcul et le taux de l'impôt. Un chapitre sera ensuite consacré à l'imposition des personnes morales, soit à l'impôt sur le bénéfice et à l'impôt sur le capital. Il s'agira d'exposer les règles d'assujettissement à l'impôt des personnes morales, ainsi que les principes généraux applicables à l'impôt sur le bénéfice et à l'impôt sur le capital. L'imposition des sociétés dites de participation, des sociétés holding et des sociétés qui peuvent bénéficier d'un statut fiscal cantonal particulier sera brièvement évoquée. Les chapitres suivants seront consacrés à une présentation d'autres impôts fédéraux importants (impôt anticipé, et droits de timbre fédéraux).

La fiscalité de l'immobilier sera ensuite abordée plus spécifiquement, dans une approche transactionnelle. Seront ainsi examinés, successivement, les impôts dus lors de l'acquisition d'un immeuble (principalement: les droits de mutation, l'impôt sur les successions et l'impôt sur les donations), les impôts dus lors de la détention de l'immeuble (imposition des revenus immobiliers, imposition de la fortune immobilière, impôt foncier) et, finalement, les impôts dus lors de l'aliénation de l'immeuble (problématique de l'imposition des gains immobiliers).

Les étudiants seront également sensibilisés aux problématiques liées à la double imposition intercantonale et internationale, notamment en matière immobilière.

Les notions théoriques présentées seront illustrées au travers de cas pratiques traités durant le cours.